

Mode d'emploi de la commande :

CHOISIR

Les variétés fruitières sont présentées dans un catalogue disponible en mairie, à la CCPR et sur son site internet :

https://www.cc-portesderosheim.fr/decouvrir_le_territoire/environnement_31.php

COMMANDER

- Remplir ce bulletin (disponible aussi sur le site internet de la CCPR)
- Renvoyer le bulletin à l'adresse suivante : Communauté de Communes des Portes de Rosheim, 86B Place de la République 67 560 ROSHEIM
- Ou directement par mail à esther.foulon@ccp-r.fr

SUIVRE UN ATELIER

Les arboriculteurs du territoire vous proposent des ateliers de formation à la plantation et à l'entretien des arbres fruitiers : jeudi 7 septembre à 19h30 à la salle des ventes de Bischoffsheim et dimanche 17 septembre à 14h, 15h30 et 17h à la salle des fêtes de Rosheim. La participation à l'un de ces ateliers est **obligatoire pour confirmer votre commande**. Tout comme la **signature de la charte** d'engagement qui se fera sur place. (Merci de nous prévenir de votre participation en envoyant un mail à : esther.foulon@ccp-r.fr)

PREPARER SON TERRAIN

- Creuser les trous de plantation au moins 1 mois avant la distribution

RETIRER SES ARBRES

- Récupérer vos plants lors de la distribution organisée à Rosheim le **16/12/23**
- Payer vos arbres au moment de la distribution (paiement uniquement par chèque)

Attention !

- Le nombre d'arbres est limité à 900 pour l'ensemble des communes, ne tardez pas à passer commande (dans la limite des stocks disponibles) !
- En cas de rupture de stock de la variété choisie, la CCPR se réserve le droit de vous fournir une espèce proche de celle que vous avez commandée
- Penser à conserver une copie du bon de commande
- Une confirmation par mail vous sera envoyée

VOS COORDONNEES

Nom/Prénom :

Adresse :

E-mail (**obligatoire**) :

N° de téléphone (**obligatoire**) :

Références cadastrales de la ou les parcelle(s) de plantation (**obligatoire**) :

Commune :Section :Parcelle :



900 arbres
9 communes
9 euros

**OPERATION
ARBRES FRUITIERS**

2023

Bon de commande



Commandez avant le : 17/09/2023



Variétés	Quantité haute tige 9€/pièce
POMMIERS	
BELLE DE BOSKOOP	
BELLE FLEUR JAUNE	
BLANCHE DE BALDENHEIM	
BOHNAPFEL	
CHRISTKINDLER	
EICHELGOLD	
ELSTAR ROUGE	
FLORINA QUERINA	
GRAVENSTEINER	
MAIAPFEL	
RAMBOUR D'HIVER	
REINETTE DE BAUMANN	
REINETTE DE BLENHEIM	
REINE DES REINETTES	
POIRIERS	
DOYENNE DU COMICE	
CONFERENCE	
CURE	
WILLIAM'S BON CHRETIEN	
PRUNIER	
QUETSCHES D'ALSACE	
MIRABELLE DE NANCY	
COGNASSIERS	
CHAMPION	
AMANDIERS	
LAURANNE	
CERISIERS	
BIGARREAU HATIF DE BURLAT	
BIGARREAU NAPOLEON	
GRIOTTE DE MONTMORENCY	
NOIRE DE WESTHOFFEN	
TOTAL	

Pourquoi cette opération ?

Dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue (TVB) porté par la Communauté de Communes des Portes de Rosheim (CCPR), la collectivité souhaite préserver la biodiversité et restaurer un maillage écologique sur son territoire en incitant à la création de vergers. En effet, les vergers hautes tiges abritent une biodiversité variée, préservent les paysages et permettent de limiter l'érosion des sols tout en absorbant du CO2.



L'OPERATION ARBRES FRUITIERS

Pour qui ?

Cette opération concerne tous les propriétaires (particuliers, communes, associations, agriculteurs ...) d'une parcelle **hors secteur urbain** sur le territoire de la CCPR, ainsi que les locataires d'un terrain sur l'ENS du Bischenberg. Pour les personnes ayant bénéficié de la précédente opération en 2020 (ouverte à tous les secteurs), nous vous invitons à prendre de nouveau connaissance de la charte d'engagement ci-dessous.

A quelles conditions ?

Grâce au financement de la CCPR et des partenaires du projet TVB, vous pouvez acquérir des arbres fruitiers* **hautes tiges** pour un prix unique de **9 euros**. Ce prix comprend également un tuteur et une protection contre le gibier. L'opération limite l'achat à **5 arbres par famille**. Pour des projets spécifiques (vergers partagés...), n'hésitez pas à nous contacter directement.

*Variétés anciennes et locales sélectionnées par les arboriculteurs du territoire

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Je m'engage à :

- Creuser un trou au moins 1 mois avant la plantation
- Respecter une distance de 10 m entre chaque arbre fruitier
- Arroser les arbres nouvellement plantés à partir d'avril
- Ne pas planter des arbres fruitiers à la place de vieux arbres, d'arbres morts ou d'une friche
- Tailler les arbres fruitiers tous les ans et participer à des cours de taille
- Faucher tardivement sur toute la surface (ou partiellement) préférentiellement à de la tonte ou du broyage
- Maintenir des zones de refuge pour la biodiversité (pierriers, tas de bois, zone humide permanente ou temporaire, bouquets arbustifs, arbres morts, nichoirs ...)
- Ne pas effectuer de brûlage de végétaux sur pied ou de déchets de taille ou de fauche. Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit par la circulaire du 18/11/2011
- Utiliser des produits de bio-contrôles ou autorisés en Agriculture biologique*, et fertiliser grâce à des engrais organiques. (*) les pesticides étant interdits à l'achat et à l'utilisation au 1er janvier 2019